

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 01 mars 2024 **DE_2024_012**
SCoT - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA
FédéSCoT

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 16/02/2024

Présents votant : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le premier mars à 10 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Murielle ARMANETTI, Jean-Pierre CALABRESE, Pascale CHEVALLOT, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA

Présents non votant : Charles DE COURSON, Christian GONTHIER, François GSELL, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Romain DESANLIS par Murielle ARMANETTI, Jean-Louis ROYER par Jean-Pierre CALABRESE

Excusés: Bernard AUBRY, Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Christelle COLSON, Pascal ERRE, Djilali GUERZA, Brigitte HANSE, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Florence LOISELET, Patrice TRIMBALET

Absents: Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Alain PAUPHILET

Objet: SCoT - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA
FédéSCoT - DE_2024_012

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoT de juin 2010, la Fédération Nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- D'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...);
- Et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'Etat et ses services, les autres associations d'élus locaux et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Le comité syndical

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat à rejoindre la Fédération Nationale des SCoT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, le Président propose de renouveler l'adhésion à cette Fédération. La cotisation pour 2024 s'élèverait, en fonction de la population du périmètre de notre SCoT, à 446.51 € (en attente de confirmation de la FédéSCoT).

propose

- D'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour 2024 et d'acquitter la cotisation fixée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCoT, dont le montant s'élèverait à 446.51€
- De désigner un représentant élu titulaire (M.Jean-Pierre BOUQUET ?) et un représentant élu suppléant (M.Jean-Pierre FORMET ?) afin de représenter le Syndicat mixte au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

☞ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- D'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour 2024 et d'acquitter la cotisation fixée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCoT, dont le montant s'élèverait à 446.51€ (en attente de confirmation de la FédéSCoT).
- De désigner M.Jean-Pierre BOUQUET élu titulaire et M.Jean-Pierre FORMET élu suppléant afin de représenter le Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à la (au) ESPACE PAUL BERT à VITRY-LE-FRANÇOIS

Le 01 mars 2024

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____
--

RF PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2024 051-200061083-20240301-DE_2024_012-DE